

Le 2 mai 2022

Province de Québec
Conseil municipal de la Municipalité de
Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

À une session ordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue le lundi 2 mai 2022 à 20 heures à l'édifice municipale, tenue sous la présidence de Madame Mélissa Lord, mairesse. Sont présents les conseillers et conseillère suivants :

Madame Johanny Morneau-Briand, siège no 1
Monsieur Richard Bossé, siège no 2
Monsieur Patrick Beaulieu, siège no 3
Monsieur Roberto Pelletier, siège no 4
Monsieur Frédéric Beaulieu, siège no 5
Monsieur Normand Lizotte, siège no 6

Assiste également à la séance du conseil, Madame Lucie April, directrice générale/greffière-trésorière par intérim.

Note : Une copie de l'ordre du jour, des documents relatifs à la réunion ont été transmis sur clé USB 72 heures avant la journée de cette séance.

1- Mot de bienvenue

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

2- Conformité du quorum

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

3- Adoption de l'ordre du jour

PROJET ORDRE DU JOUR

1- Mot de bienvenue

2- Conformité du quorum

3- Adoption de l'ordre du jour

a. Période de questions portant sur ordre du jour

4- Adoption des procès-verbaux séance ordinaire du 4 avril 2022 et de la séance extraordinaire du 25 avril 2022

5- Suivi des dossiers

6- Approbation des comptes et déboursés

7- Correspondance

8- Affaires financières

a. Mise à niveau câble dans les bureaux municipaux – soumission reçue;

9- Greffe et organisation :

a. Code d'éthique et de déontologie – avis de motion et projet de règlement;

b. Autorisation de signature à la directrice générale par intérim à la Caisse Desjardins;

10- Ressources humaines

a. Fériés de Pâques aux employés;

11- Travaux publics

- a. Achat d'acier pour fabrication de caniveau pour le garage;

12- Développement économique

- a. Projet de la Corporation des Hauts sommets : De la planification à l'expansion : optimiser les ressources municipales;

13- Loisirs, cultures et vie communautaires

- a. Demande de subvention à l'URLS – Soutien financier en accompagnement en loisir des personnes handicapées;
- b. Travaux d'amélioration de la surface de la patinoire;
- c. Modification de la résolution 04-22-9405 – aide financière de la MRC pour le centre des loisirs;
- d. Programme de soutien financier pour des incitatives structurantes en loisir et en sport – terrains tennis, volley-ball et basket-ball;

14- Affaires nouvelles :

- a. Nomination des représentantes de la municipalité pour l'acquisition des immeubles en défaut de paiement;
- b. Modification des heures d'ouverture du bureau municipal le vendredi.

15- Affaires diverses

- a. Remboursement de la réparation d'une auto brisée dans la cour du garage municipal;

16- Période de questions

17- Levée de l'assemblée

Il est proposé par Frédéric Beaulieu, appuyé par Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté avec l'item « Varia » ouvert.

4- Adoption des procès-verbaux séance ordinaire du 4 avril 2022 et de la séance extraordinaire du 25 avril 2022

- a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

- b) Adoption:

Il est proposé par Richard Bossé, appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que les procès-verbaux de la réunion ordinaire du 4 avril 2022 en enlevant le nom de Richard Bossé en double au point 4, et de la séance extraordinaire du 25 avril 2022 soient adoptés et que Madame la Mairesse et la greffière-trésorière soient par la présente résolution, autorisées à les signer.

5- Suivi des dossiers

- Comité du 150^{ième} par Johannie, recrutement des bénévoles. On suggère de rencontrer les organismes (pompiers, Fermières, etc.) ;
- M. Normand Lizotte et Marc Michaud se sont fait expliquer les éléments des machines de climatisation et de chauffage

dans le poste incendie. (récupération d'air, mur solaire) Ils ont également remis en fonction certains contrôle à distance Internet, fermer les aérotherme, garder chauffage par le plancher.

- Dossier du Lac Dôle et du lien de propriété par Monsieur Roberto Pelletier.

6. Dépenses et déboursés

05-22-9417 Approbation des comptes et déboursés

Il est proposé par Roberto Pelletier, appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les bordereaux des comptes à payer pour la période se terminant le 30 avril et d'autoriser le paiement, à même le fonds de fonctionnement, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de **59 155.08 \$** et de salaire net de **26 820,38 \$**.

7- Correspondance

La correspondance du mois d'avril 2022 a été fournie aux membres du conseil.

8- Affaires financières

05-22-9418 Mise à niveau câble au bureau municipal

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de refaire les câblages dans les bureaux administratifs afin de faciliter l'accès à Internet, ce qui cause des coupures de services;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de Alarme Komtek Sécurité inc. au montant de 925 \$ plus taxes (971,13\$ net), incluant du câble, des prises, plaque et panneau murale et la main d'œuvre;

Il est proposé par Normand Lizotte, appuyé par Patrick Beaulieu et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! accepte la proposition de Alarme Komtek Sécurité inc. et autorise la dépense.

9- Greffe et organisation

05-22-9419 – Avis de motion et adoption du projet de règlement numéro 424 – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Frédéric Beaulieu, conseiller donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil municipal, le règlement numéro 424, remplaçant le règlement numéro 387, pour l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus es de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, afin de se conformer à l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Le projet de règlement a été envoyé aux membres du conseil et il est disponible pour consultation par la population.

05-22-9420 Autorisation de signatures à la Caisse Desjardins du Transcontinentale-Portage

Considérant l'embauche d'un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier par intérim pour notre municipalité;

Considérant qu'il est devenu nécessaire d'autoriser madame Lucie April à signer les chèques et tous les autres documents à la Caisse Desjardins Transcontinental-Portage;

Il est proposé par Johanny Morneau-Briand, appuyé par Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des conseillers que madame Mélissa Lord, mairesse et madame Lucie April, directrice générale et greffière-trésorier par intérim, et en son absence, madame Marie-Josée Corbin, directrice générale / greffière-trésorière adjointe soient autorisés pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, aux comptes de la Caisse Desjardins Transcontinental-Portage, à signer les chèques, y ouvrir un ou des comptes de dépôts, à souscrire, tirer, accepter ou endosser tous billets à ordre, lettre de change, chèques, ordres pour paiement d'argent; à renoncer à la présentation, à la demande de paiement, au protêt et à l'avis de protêt de ces effets; à fixer et déterminer tout montant dû à la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! ou par elle; à déposer et recevoir toutes valeurs mobilières et généralement à conclure avec elle toute affaire ou opération jugée utile.

De plus, que les mêmes officiers ou chacun d'eux séparément, soient autorisés à recevoir de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! les ordres de paiement et chèques payés ou autres effets portés au débit du dit compte et certifier et accepter tous relevés de compte s'y rapportant.

10- Ressources Humaine

05-22-9421 Congés fériés pour la fête de Pâques

ATTENDU QUE la loi sur les normes du travail spécifie que les employés ont droit à un congé férié payé sur deux à Pâques, soit le vendredi saint ou le lundi de Pâques, l'autre étant pris à même les heures accumulées.

Il est proposé par Patrick Beaulieu, appuyé par Richard Bossé et résolu unanimement que la Municipalité ajoute un congé afin de payer les deux jours aux employés qui ont droit à un congé.

11- Travaux publics

05-22-9422 Réfection du drainage dans le garage municipal

ATTENDU QUE des plaques de métal font partie du système de drainage au garage municipal et que celles-ci sont rouillée et pourrait causer des incidents ;

Des prix ont été demandés pour le remplacement de ses plaques et que la soumission la plus approprié est celle de Asn Machinerie inc

de Rivière-Bleue, soit 2 900 \$ plus taxes (3 045 \$), fer, découpe et perforations.

Il est proposé par Frédéric Beaulieu, appuyé par Normand Lizotte et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! accepte la soumission et autorise la dépense de 3 045\$ net.

12- Développement économique

05-22-9423 Projet de la Corporation des Hauts sommets : De la planification à l'expansion : optimiser les ressources municipales

Considérant que la Corporation des Hauts Sommets a entamé en 2022 un travail de restructuration afin de mieux répondre aux besoins de ses membres, et ce dans l'optique de soutenir un développement pérenne et adapté aux spécificités intrinsèques des municipalités membres de la Corporation des Hauts Sommets;

Considérant qu'en cette démarche, la Corporation des Hauts Sommets prévoit l'élaboration d'une planification stratégique quinquennale d'ici fin 2022, et considérant que cet outil se doit d'être en corrélation avec les planifications stratégiques de chacune de ses municipalités membres;

Considérant que les outils municipaux n'ont pu bénéficier d'une mise à jour adéquate, faute de temps et de ressources disponibles;

Considérant que des questionnements sur l'optimisation des ressources existantes se posent au sein des organisations;

Considérant que les municipalités doivent pouvoir faire preuve de réactivité face à leurs défis majeurs communs relatifs aux ressources humaines (manque de main d'œuvre, remplacement des départs à la retraite, rétention des employés, embauche de ressources qualifiées);

Considérant que la Corporation des Hauts Sommets souhaite ici offrir à ses membres une proposition de projet qui pourrait répondre à ces défis communs;

Considérant que les objectifs du présent projet résident en trois interventions majeures

- Réaliser une planification stratégique par municipalité
- Réaliser un diagnostic structurel par municipalité
- Mettre en place une politique salariale par municipalité
- Réaliser une étude de faisabilité quant à de possibles partage de ressources humaines.

Considérant que le tout apporte des solutions concrètes et adaptées aux municipalités membres,

Et considérant que par la réalisation de ce projet, les municipalités membres ainsi que la Corporation des Hauts Sommets bénéficieront d'un territoire propice à son bon développement par la définition de priorités de développement et par l'optimisation de ses ressources pour sa mise en œuvre;

Sur la proposition de Roberto Pelletier, appuyée par Johanny Morneau-Briand, il est résolu que :

La Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha !, par la présente résolution :

- Confirme son intérêt à participer au projet intitulé “ ***De la planification à l’expansion: optimiser les ressources municipales***”;
- Désigne **la Corporation des Hauts Sommets** à agir en qualité de porteur de projet dûment autorisé;
- Autorise le dépôt dudit projet auprès des bailleurs de fonds désignés, à savoir :
 - Le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation dans le cadre du fonds région et ruralités, volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la Coopération intermunicipale, Axe coopération intermunicipale partie 1 (études et diagnostiques).
 - La MRC de Témiscouata, déléataire désigné pour la gestion de l’enveloppe Axe vitalisation du Fonds région et ruralité, volet 4- Soutien à la vitalisation et à la Coopération intermunicipale.

13- Loisirs, culture et vie communautaire :

05-22-9424 Demande de subvention à l’URLS - Soutien financier en accompagnement en loisir des personnes handicapées

ATTENDU qu’un des enfants inscrit au camp de jour a des besoins particuliers d’accompagnement ;

ATTENDU QUE le programme de soutien financier en accompagnement en loisir des personnes handicapées peut nous aider à payer une animatrice qui aidera cet enfant de façon particulière ;

Il est proposé par Richard Bossé, appuyé par Roberto Pelletier et résolu unanimement que la Municipalité présente une demande de subvention à Loisir et Sport du Bas-Saint-Laurent dans le cadre du programme de soutien financier en accompagnement en loisir des personnes handicapées 2022-2023 pour environ 250 heures.

05-22-9425 Modification de la résolution 04-22-9405 – aide financière de la MRC pour le centre des loisirs

CONSIDÉRANT QUE le MAMH a confié à la MRC de Témiscouata la gestion du Fonds régions et ruralité volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional jusqu’en 2025;

CONSIDÉRANT QUE de cette enveloppe découle le programme de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans la MRC;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de peinture et autres est à faire au Centre des loisirs;

CONSIDÉRANT QU'un montant est disponible pour chacune des municipalités de la MRC.

Il est proposé par Roberto Pelletier, appuyé par Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Diane Bossé, coordonnatrice en loisir, à présenter un projet dans le cadre du programme aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie et à signer tous documents ci afférant pour et au nom de la Municipalité.

05-22-9426 Programme de soutien financier pour des initiatives structurants – terrains de tennis, volley-ball et basket-ball

ATTENDU QUE les surfaces des terrains de sport ont besoin d'être améliorés et commence à se détériorer ;

ATTENDU QUE les travaux ont été estimés à 3 315 \$;

ATTENDU QUE le programme de soutien financier pour initiatives structurants offre une possibilité de financer une partie des travaux à la hauteur de 70%, soit une subvention de 2 320,46 \$;

Il est proposé par Roberto Pelletier, appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! présente une demande de subvention à Loisir et Sports du Bas-Saint-Laurent et mandate Diane Bossé, coordonnatrice en loisir pour signer les documents relatifs à cette demande.

Autorise la dépense pour la partie municipale, soit 994,54\$.

14- Affaires nouvelles :

05-22-9427 Nomination des représentantes de la municipalité pour l'acquisition des immeubles en défaut de paiement

ATTENDU QUE la Municipalité a débuté les procédures concernant les immeubles en défaut de paiement en vertu des articles 1022 et suivants du *Code Municipal du Québec*;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté par la résolution numéro 11-21-9345 la liste de ces immeubles ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de changer les représentantes de la Municipalité pour assister à la vente et ce, pour acquérir les immeubles au nom de la Municipalité s'il n'y a pas preneur,

Il est proposé par Frédéric Beaulieu, appuyé par Normand Lizotte, et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Michelle Boucher et Alexandra Bertrand substitut comme représentantes de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! dans le cas qu'une vente d'un immeuble en défaut de paiement qui ne trouve pas preneur lors de la vente prévue le 12 mai prochain. Ces représentantes sont

autorisées à signer tous documents pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Il est également résolu de faire enlever de la liste, la propriété portant le numéro de lot 3 224 893 et le numéro de matricule 9883-05-8662, la Municipalité ne veut pas acquérir ce terrain.

05-22-9428 Modification des heures d'ouverture du bureau municipal le vendredi.

Il est proposé par Roberto Pelletier, appuyé par Patrick Beaulieu et résolu unanimement que l'horaire du bureau soit changé de la façon suivante :

Ouvert du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Fermé le vendredi

15- Affaires diverses :

05-22-9429 Remboursement des réparations au véhicule de David Lavoie

ATTENDU QUE David Lavoie de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a brisé son auto en allant à la boîte postale située sur le terrain du garage municipal;

ATTENDU QUE le bris a été occasionné par un trou qui aurait dû être réparé;

ATTENDU QU'il a réparé son auto lui-même, mais qu'il a du payer 818,28\$ de pièces, neuves et usagées;

Il est proposé par Roberto Pelletier, appuyé par Richard Bossé et résolu unanimement que le conseil municipal rembourse à David Lavoie le cout de 818,28\$ pour la réparation de son auto.

16- Période de questions

Questions suivantes : différence du prix de la vente et le solde des taxes sur une propriété, problème bureau de la fabrique pour avoir Internet, collaboration des Fermières au Comité du 150^{ième}, fer arrondi pour pas être coupant au drainage du garage, offre intéressante d'aide d'un citoyen pour partager ses expertises dans la préparation de devis d'équipements.

17- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 21h06.

Mélissa Lord, mairesse

Lucie April, directrice générale/greffière-trésorière par intérim